



Groupe des élus Verts - NPA - CUALS



Secrétariat du Groupe

Tel : 04 67 75 89 00 – fax : 04 67 73 86 48

elusmontpellier-verts-lcr-cuals@orange.fr

Conseil municipal de Montpellier du 22 juin 2009 *Intervention de Nathalie Medeiros*

Dans le cadre de la MIE j'ai demandé à consulter 2 documents : Comptes d'Exploitation prévisionnels et les rapports circonstanciés de la mairie depuis 1990, lesquels rapports permettent au CM de se prononcer sur le rapport annuel du délégataire.

Ces 2 documents sont essentiels dans une DSP.

- Le 1er le CE prévisionnel, est réalisé par le délégataire pour la durée du contrat d'affermage et permet de justifier les augmentations de tarifs. Il doit être fourni à la collectivité qui pourra ainsi faire son travail de contrôle. Sans ce document comptable, AUCUNE collectivité ne peut vérifier les comptes de son fermier. Aujourd'hui, si ce document n'existe pas, c'est que la mairie ne l'a jamais réclamé au fermier !!!

J'ai donc vérifié le cahier des charges du contrat d'affermage signé en 1989 : à ma grande surprise, AUCUN document spécifique permettant à la ville d'effectuer un contrôle digne de ce nom sur les dépenses et les recettes du délégataire n'est consigné dans ce contrat. Aussi j'ai comparé le contrat de Mtp avec le contrat affermage de Sète, signé en 1985 avec la CGE : y figure dans l'article 87 la liste détaillée des docs obligeant le fermier à se soumettre à un contrôle de la ville. (voir copie de l'article)

Autrement dit , ce contrat signé en 1989 est tout simplement un chèque en blanc que la ville de Mtp a offert avec générosité à une multinationale !!

- 2) Rapports circonstanciés de la mairie : là encore, AUCUN rapport circonstancié n'a pu m'être remis puisque JAMAIS été effectué par la ville !!! D'ailleurs, pour que ce rapport puisse être fait, il aurait fallu disposer des CE prévisionnels pour effectuer une analyse comptable critique. Ceci explique donc cela

En d'autres termes, pour que les élus puissent approuver ou non le rapport annuel du délégataire, ils doivent pouvoir se baser de façon objective et claire sur ces rapports circonstanciés. Or depuis 20 ans, vous soumettez au CM un copié collé du rapport du délégataire pour approuver l'original du rapport. Comment appeler cela : déni de démocratie ?

Je profite de la présence de Georges Frêche, maire en 1989 pour lui poser la question : « expliquez-nous comment en 1989 vous avez pu signer un contrat aussi favorable à un opérateur privé et aussi défavorable voire contraire à l'intérêt général ? entreprise privée dont la probité est d'ailleurs souvent mise en doute.

Autre aspect étonnant de ce contrat d'affermage, c'est qu'en 1989 il a été ratifié par la CGE avant même que le CM ne délibère. N'appelle t-on pas cela en langage commun « des petits arrangements entre amis ».

Aujourd'hui une MIE a été mise en place. Là encore beaucoup de questionnements : pourquoi m'y demande-t-on de ne surtout pas m'épancher dans la presse pour raconter ce que ses membres y font, sur quoi ils travaillent réellement? pourquoi cette MIE doit-elle être intimiste alors même qu'elle concerne la gestion publique d'un bien essentiel qu'est l'eau, gestion d'ailleurs grassement payée par les usagers qui aujourd'hui règlent des factures injustifiables parce que injustifiées par la collectivité !

A propos des « cadavres dans le placard » , aujourd'hui il y a au moins 2 cadavres dans cette histoire: 1^{er} cadavre est l'intérêt général bafoué, ou plutôt piétiné par la signature de ce contrat d'affermage, voté à l'unanimité par nos amis socialistes et voté par abstention par les communistes ; L'autre cadavre c'est la démocratie à travers ce refus de rendre transparente une bonne fois pour toute la gestion de l'eau à Mtp.

Aujourd'hui nous avons la preuve qu'en 20 ans, la municipalité n'a effectué AUCUN contrôle de la gestion de l'eau.

Face à un tel constat, le retour en régie se justifie d'autant mieux que pendant 20 ans vous avez donné carte blanche à une multinationale et que vous continuez à lui dérouler le tapis rouge.

La distribution de l'eau sera transférée à l'agglomération en janvier 2010 : qu'allez-vous en faire Mr Frêche de cette compétence ? sacrifier notre eau sur l'autel du libéralisme et d'obscurs intérêts politico-financiers ?

Nathalie Medeiros